

## Délibération n° 2022-10-08\_059

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 8 octobre 2022

Objet : CHARTE  
PHOTOVOLTAIQUE -  
ADHESION DE TE63

Rapporteur : Sébastien  
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :  
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :  
29 septembre 2022

Nombre de délégués :

En exercice : 140  
Présents : 80  
Pouvoir : 5  
Votants : 85

Pour : 56  
Contre : 12 –  
(LONGCHAMBON Vladimir,  
MELIS Christian, BIZET  
Jean-François,  
HAUTEVILLE Cyril,  
CHASSANG Jean-Pierre,  
SAVY Philippe, BOULLOT  
Bruno, GUITTARD Antoine,  
MACIAN Aurélio,  
LAMOUREUX Jean-  
François, CAMPEAUX Eric,  
NEDELLEC Jean-Yves)  
Abstention : 17 – (DUMAS

L'an deux mille vingt-deux, le huit octobre à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, à Cébazat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

### Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, MELIS Christian, BRUN Evelyne, BIZET Jean-François, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LEOTY Daniel, VIAL Christophe, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRITEYRE Lilian, NORE Michel, ARCHENY Danièle, HAUTEVILLE Cyril, LEON Bernard, PINTE Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOUYOUX Francis, FERRY Mathieu, COMBES Didier, MERCERON Jean-Luc, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, COUPAT Sylvie, TOURLONIAS Vincent, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, MALAYRAT (SEU) Jean-Pierre, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, DAVID Marie, GUITTARD Antoine, CLEMENT Jean-Marie, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, SABATIER Pierre, MIZOULE Lucie, HACHEMI-LANSON Nouredine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, SANCHEZ Nicolas, CHAUVET Jean-Louis, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre, LAMOUREUX Jean-François

Daniel, ARCHENY Danièle,  
LEON Bernard,  
SABLONIERE Didier,  
VALLEIX Philippe, JARLIER  
Dominique, CHARRAUX  
Daniel, PERCHE Serge,  
JEROME Christian,  
RAFFAULT Daniel,  
LECHEVALLIER Christine,  
KHATCHADOURIAN-  
TECER Claudine,  
BARRASSON Bernard,  
RAZAVET Jean-François,  
BAULAND Gisèle,  
SANCHEZ Nicolas, DOS  
SANTOS Christophe)

**Suppléants ayant pouvoir :**

CAMPEAUX Eric, GENTEUIL Bruno, NEDELLEC Jean-Yves,  
DOLAT Gilles, GIDEL Marc, DOS SANTOS Christophe, GUELON  
René, CLERMONT Max, GHESQUIERE Chantal, FERRI André

**Pouvoirs :**

FANJUL José donne procuration à LONGCHAMBON Vladimir,  
MASSON Adrien donne procuration à CHANSARD Gérard,  
CONSTANTIN François donne procuration à GOUTTEBEL  
Sébastien, LECHEVALLIER Christine donne procuration à  
PERCHE Serge, BAULAND Gisèle donne procuration à  
SANCHEZ Nicolas

**Secrétaire de séance :** Mme BRUN

**CHARTRE PHOTOVOLTAIQUE - ADHESION DE TE63**

Le Président rappelle que dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le développement de l'énergie photovoltaïque dans le département revêt un enjeu majeur.

Dans cet objectif, la préfecture du Puy-de-Dôme souhaite organiser collectivement ce développement, afin de favoriser et d'encourager une dynamique forte de projets photovoltaïques dans le département, tout en veillant à ce que ce développement s'opère dans le respect des enjeux de préservation des patrimoines naturels, agricoles, forestiers et bâtis.

C'est donc une chartre de développement de l'énergie photovoltaïque dans le département que nous propose la Préfecture.

Celle-ci est issue d'un travail collectif entre les services de la D.D.T.63. Une concertation a ensuite été menée à travers des présentations en commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) et au sein du comité des énergies renouvelables départementale dit « comité EnR ».

Cette chartre vise à établir les principes à suivre pour organiser collectivement, de manière efficace et positive, le développement du photovoltaïque dans le département, notamment en s'appuyant sur les documents d'urbanisme ou sur des procédures analogues pour déterminer les zones ouvertes à la réalisation de projets photovoltaïques au sol et, à contrario, les zones où ceux-ci ne doivent pas être autorisés.

Le président propose à l'assemblée :

- D'autoriser le Président à signer la Charte telle que présentée en annexe

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire  
d'énergie  
PUY-DE-DÔME